

# Elaboration SCOT



AGGLOMERATION THIONVILLE

## Réunion Publique

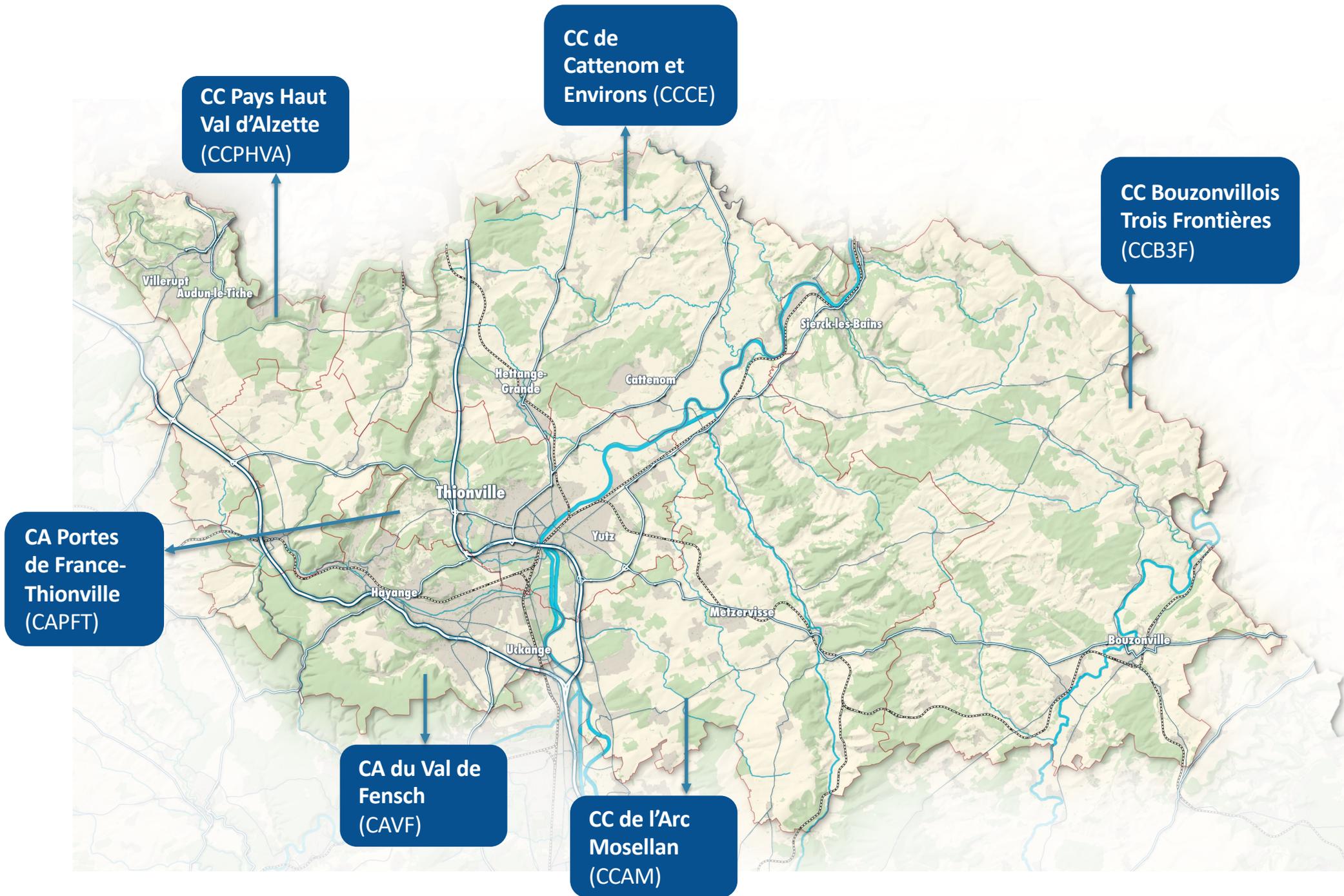
Document d'Orientation et d'Objectifs  
en cours de construction (*version non définitive*)

*Document support*



20 mai 2025







Le SCoT est l'occasion de construire un projet partagé qui déterminera les ambitions pour le territoire à **horizon 2045**



### 1 - Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Exprime les volontés et orientations stratégiques pour l'aménagement du territoire avec une vision d'avenir à **horizon 20 ans** (logement, économie, mobilité, écologie, ...)

### 2 - Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Traduit réglementairement le PAS : guide les actions publiques et privées pour l'aménagement du territoire

### 3 - Annexes

Diagnostic, évaluation environnementale, justification des choix, ...



**Le SCoT, un document cadre de référence pour les documents d'urbanisme locaux qui l'appliquent en compatibilité** (Plan Locaux d'Urbanisme, Programmes Locaux de l'Habitat ...)



En 2021



**270 929**  
**habitants** (base  
population municipale de 2024)



**64 980 emplois**  
**pour 1,8 fois plus**  
**d'actifs occupés**  
**(117 910)**



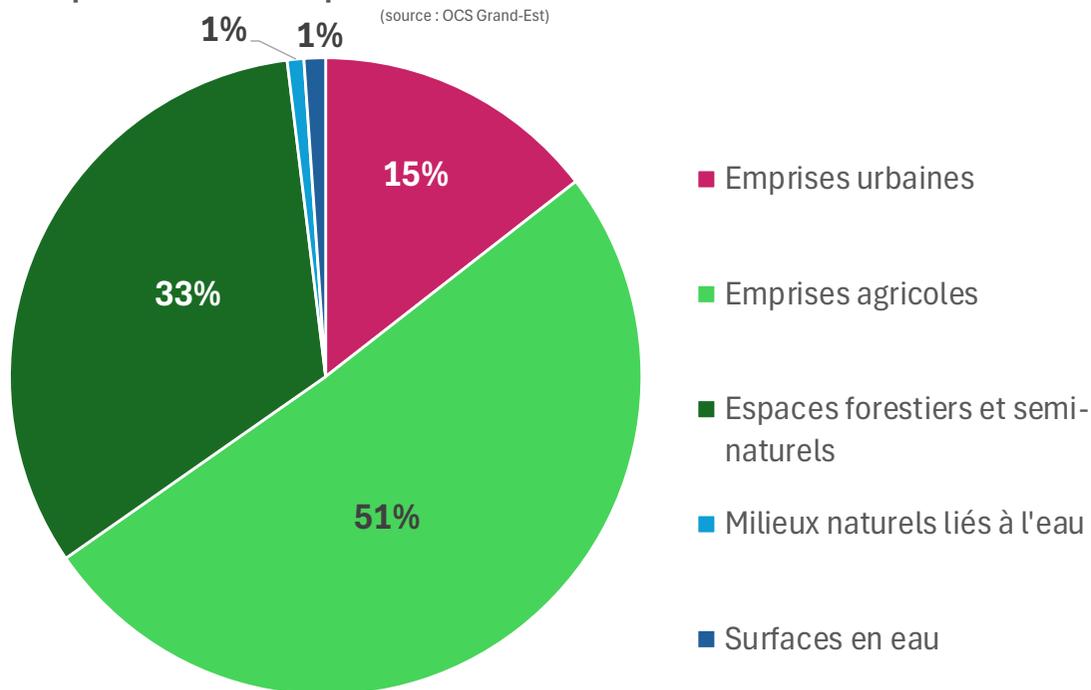
**132 350**  
**logements**

En 2020

**54 500 travailleurs**  
**frontaliers vers le Lux. En**  
**2020** (contre 21 730 en 1999), soit  
48% des actifs occupés du SCOT et  
**20%** de sa population totale

Répartition de l'occupations du sol 2021 en % dans le SCOTAT

(source : OCS Grand-Est)



**Surface du SCoT ≈ 107 000 ha** (OCS Grand-Est)

**Consommation passée d'espaces naturels, agricoles et forestiers (1)**

- **2011-2020 (10 ans) : 921 ha**  
**(92ha/an en moy.)**

Données sources : (1) OCS Grand Est, consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Surface rapportée sur 2011-2020 (10ans) à partir de la consommation 2010-2021 en 12 ans de 1 105 ha analysée selon OCS Grand Est des dates des millésimes des photo-aériennes (2010-2018-2022):  
<https://www.datagrandest.fr/data4citizen/visualisation/information/?id=1718807793060-1>

## Valoriser les spécificités locales pour une meilleure reconnaissance du territoire et mieux transformer ses atouts au service des populations et entreprises, au sein du système urbain transfrontalier

- Des espaces de vie durablement attractifs et répondant aux nouvelles attentes et modes de vie des populations (accès aux services, à la nature, aux mobilités,...), dans un cadre environnemental et paysager de qualité
- Transition écologique et énergétique face aux enjeux du changement climatique
- Renforcement du tissu économique fortifiant la création d'emploi avec des opportunités vers l'innovation et les secteurs d'avenir. Des activités déjà existantes qui sont des forces :

Énergie  
industrie de  
pointe/matériaux  
innovants / logistique  
portuaire

sanitaire-santé  
économie numérique  
et de la donnée (smart  
city, pôle numérique  
de Thionville...)

économie  
circulaire,  
recherche et  
développement  
Artisanat

- Le tout en prenant en compte la spécificité transfrontalière qui est un atout, mais génère aussi des pressions / mobilité, logement ...

*Le projet n'est pas dans la recherche de croissance à tout prix, mais dans celle d'un développement équilibré où il s'organise face à ses propres besoins résidentiels et économiques, mais aussi face au phénomène transfrontalier qui implique un espace bien au-delà des limites administratives du SCoT.*

## **Les trois grands axes du DOO en cours de construction**

**1 - Un mode d'aménagement qui valorise les ressources, la qualité du cadre de vie et les nouvelles mobilités face au défi climatique et aux enjeux de grands flux transfrontaliers**

**2 - Diversifier et innover dans l'offre résidentielle pour faciliter les différents parcours de vie, fidéliser les actifs et valoriser l'attractivité des centres urbains**

**3 – Renforcer la reconnaissance du territoire en tant que destination économique, d'innovation et touristique**

*Trame écologique*

*Ressources naturelles et agricoles*

*Cadre de vie*

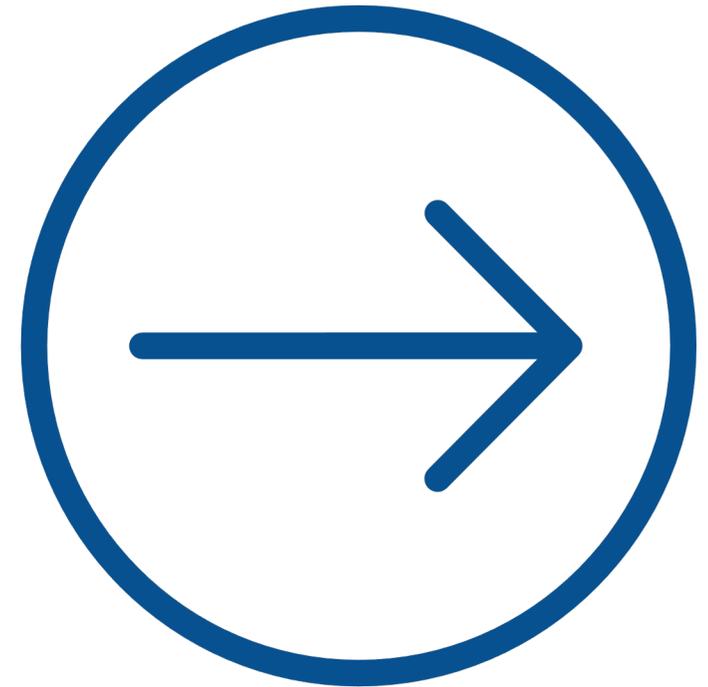
*Moyens de mobilité*

*Adaptation au changement  
climatique et dynamique vers une  
trajectoire décarbonée*

# **1 - UN MODE D'AMÉNAGEMENT QUI VALORISE LES RESSOURCES, LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET LES NOUVELLES MOBILITÉS FACE AU DÉFI CLIMATIQUE ET AUX ENJEUX DE GRANDS FLUX TRANSFRONTALIERS**

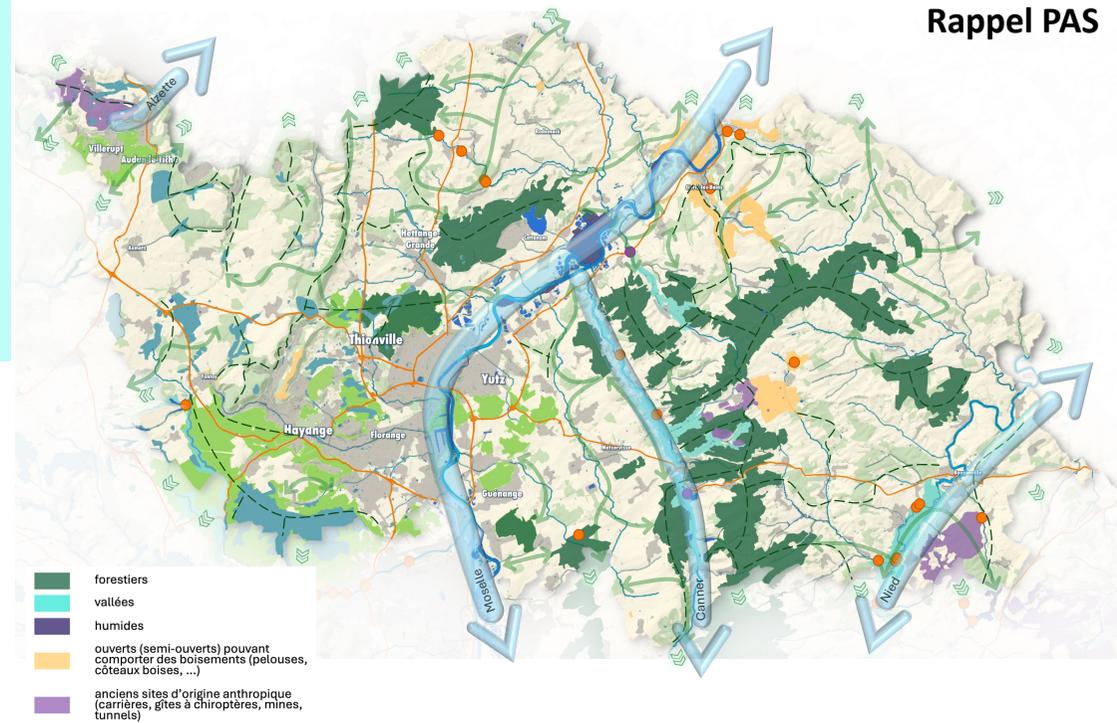
## **1.1.**

**La valorisation des ressources, de la nature et du cadre de vie dans un contexte de lutte et d'adaptation au changement climatique**



En contexte de lutte et d'adaptation au changement climatique, **une trame verte et bleue remplissant de multiples fonctions de préservation et de gestion des espaces => services rendus par la nature :**

- **Biodiversité**
- **Ressource des sols (agriculture...) et leur capacité à stocker le carbone**
- **Ressource en eau : qualité des eaux, ressource pour l'eau potable**
- **Paysages naturels emblématiques et la qualité qu'ils apportent au cadre de vie : forêts, coteaux, vallées alluviales, espaces naturels en lisières urbaines ,**
- **Lutte contre les ruissellements et les inondations : zones humides, abords de cours d'eau, forêts situées sur les points hauts ...**
- **Qualité de l'air, îlot de fraîcheur ...**



### Note :

- **L'ancien SCoT prenait déjà en compte la trame écologique régionale de l'époque, la DTA,...**
- **Le nouveau SCoT reconduit cette trame tout en apportant dans adaptations et compléments pour prendre en compte la nouvelle trame écologique régionale**

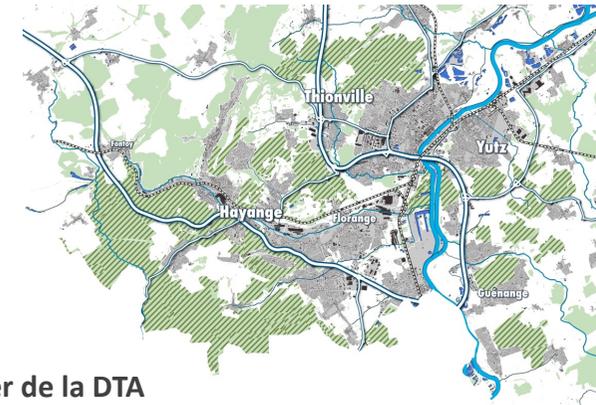
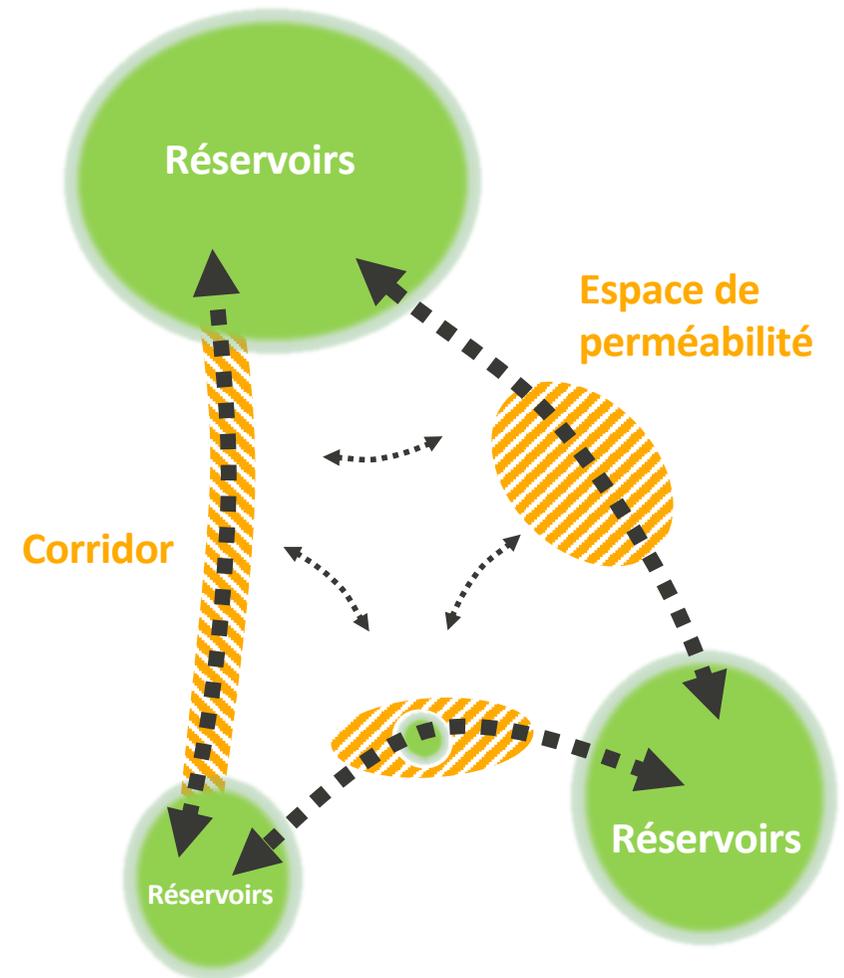
# Différentes composantes de la trame écologique (synthèse)

## Réservoirs de biodiversité

- **Espaces où la biodiversité est la plus riche / la mieux représentée, et propices à tout ou partie du cycle de vie des espèces :**
  - ⇒ correspond le plus souvent à des espaces déjà reconnus et protégés au niveau national et européen (Natura 2000, Znieff 1 ...)
  - ⇒ milieux forestiers (dont ceintures forestières identifiées à la DTA) et milieux spécifiques variés : Prairies thermophiles, landes, anciennes friches recolonisées, **zones humides, cours d'eau bocage/prairies,...**

## Corridors et espaces de perméabilité écologiques

- **Diffusion et mobilité des espèces, soutien à une diversité biologique locale, gestion naturelle de l'eau...**

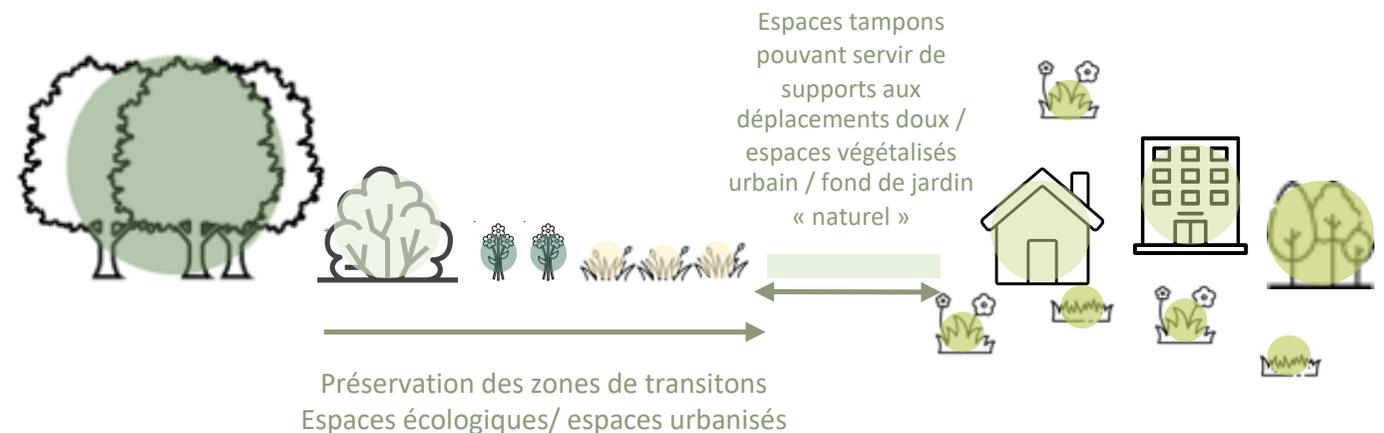


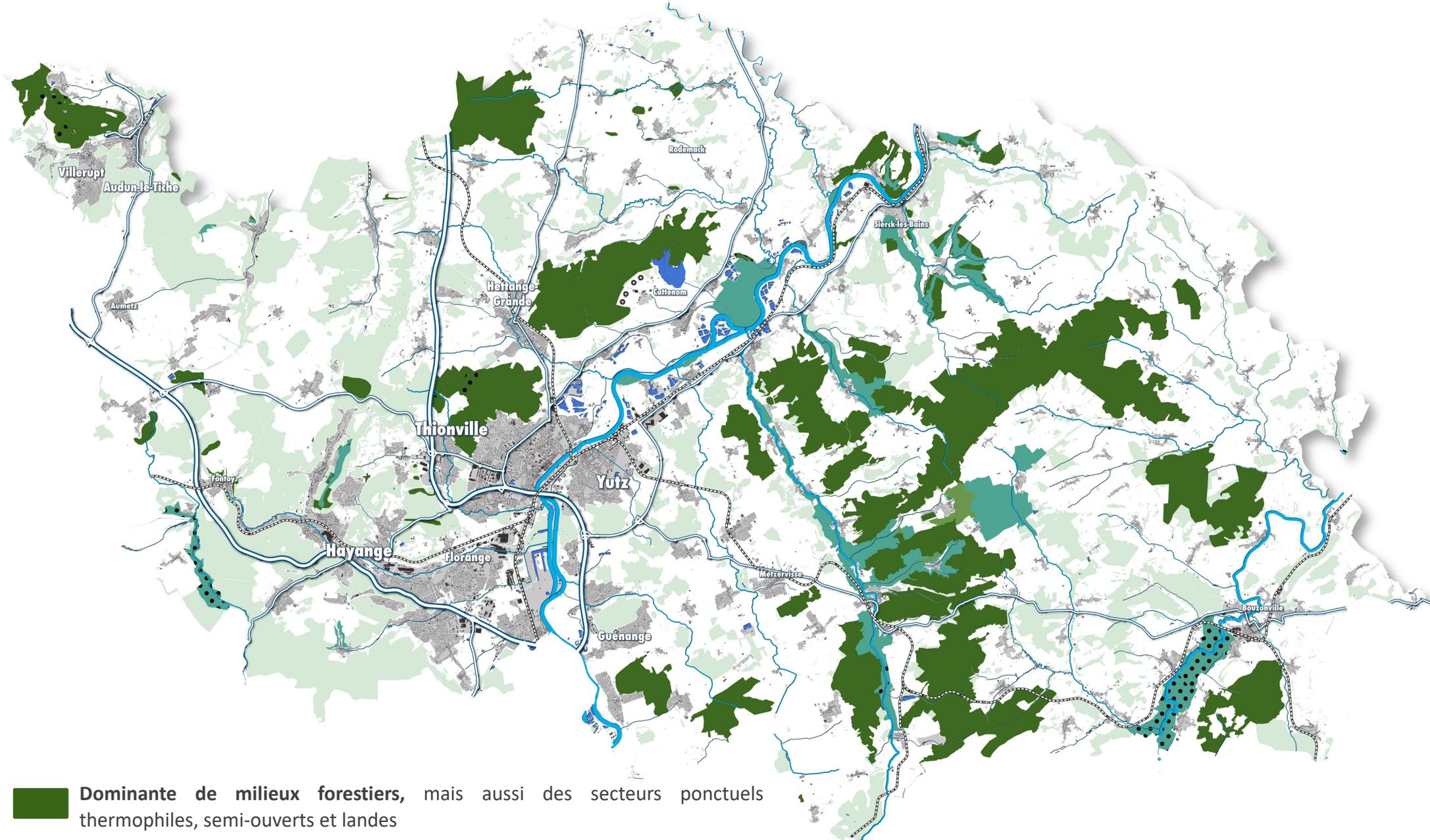
 Forêts à préserver de la DTA

# 1.1.1 Conforter la trame verte et bleue pour soutenir la biodiversité, préserver le capital « eau » du territoire et valoriser ses paysages identitaires.

## Préserver durablement les réservoirs de biodiversité en tenant compte des usages qui participent à leur maintien et mise en valeur.

- **Principe d'inconstructibilité, sauf quelques exceptions sous réserve de comptabilité avec la sensibilité des milieux** : évolution maîtrisée du bâti existant, projets d'intérêt général ne pouvant s'implanter ailleurs (dont notamment projet d'A31bis vis-à-vis de la ceinture forestière,...), valorisation agricole et sylvicole, aménagements légers de loisirs/touristiques...
- **Gérer les interfaces entre les réservoirs de biodiversité et les espaces urbanisés aux abords afin de limiter les pressions** : zones tampon, maintien de continuités avec des milieux naturels de qualités écologiques similaires...





-  **Dominante de milieux forestiers**, mais aussi des secteurs ponctuels thermophiles, semi-ouverts et landes
-  **Des milieux spécifiques** : Prairies thermophiles, landes, anciennes friches recolonisées. Des habitats variés en réseau dans certaines vallées préservées : prairies, haies, bois, zones humides
-  **Milieux humides**

## 1.1.1 Conforter la trame verte et bleue pour soutenir la biodiversité, préserver le capital « eau » du territoire et valoriser ses paysages identitaires.

Préserver les cours d'eau, les zones humides et leurs espaces de bon fonctionnement *et les intégrer dans la trame bleue locale des PLU(i)*

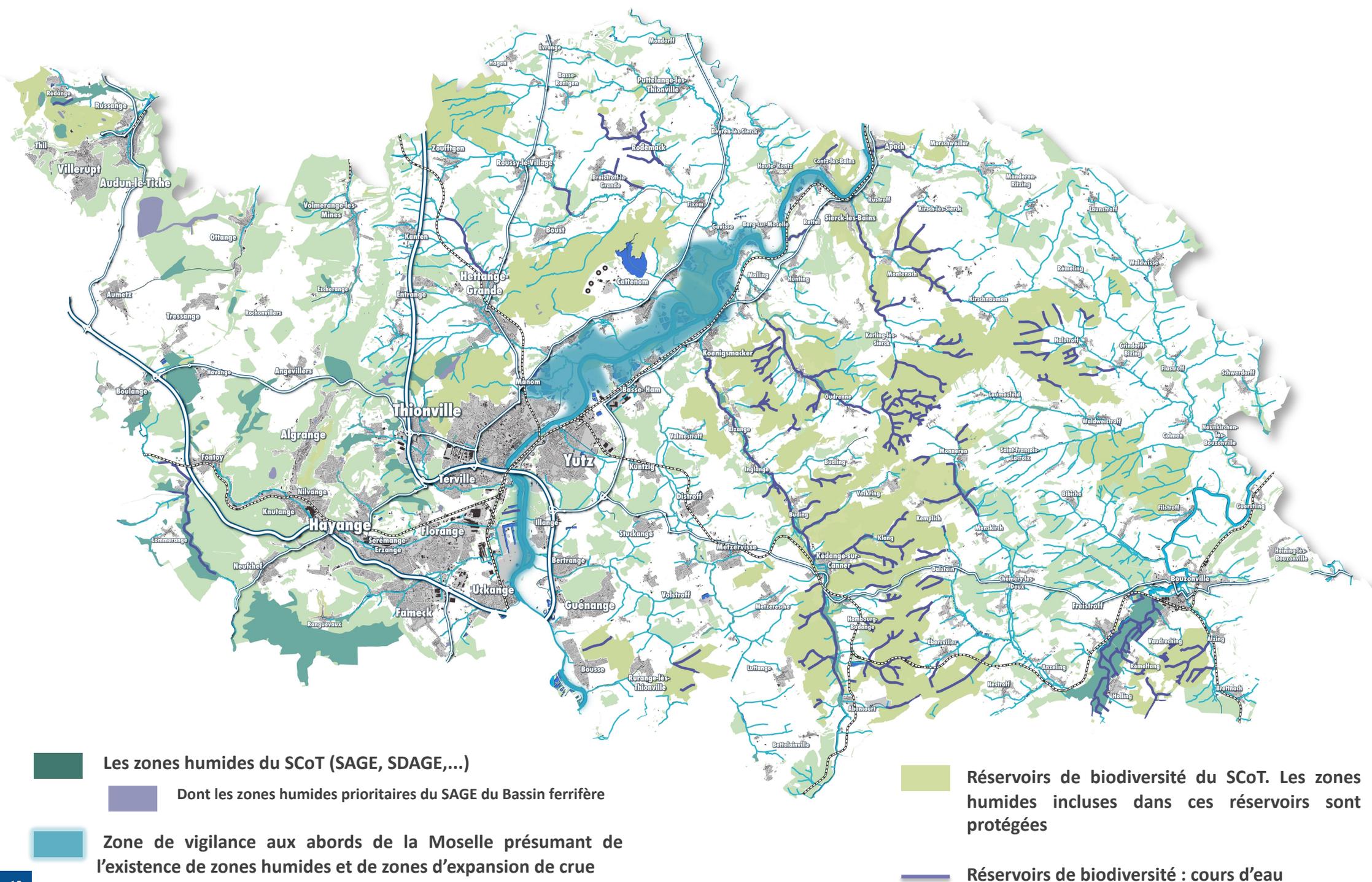
### *Cours d'eau*

- **Espaces et accès nécessaires à leur entretien, aux continuités longitudinales, et latérales connectant à des zones humides attenantes**
- **Bandes inconstructibles / berges dans les projets d'aménagement afin de préserver ou restaurer, le couvert végétal et/ou la morphologie du cours d'eau**
- **Prendre en compte les espaces naturels alluviaux en traversée urbaine (bois, haies, zones humides ...) dans la stratégie de trame noire favorable aux insectes et chiroptères (gestion de l'éclairage public,...)**
- **Pratiques de plein air (sportives, culturelles et récréatives) compatibles avec les risques et sensibilités / milieux écologiques**

### *Zones humides*

- **Éviter en priorité les nouvelles artificialisations des zones humides.**
- **Par exception, en cas d'absence d'alternatives, les projets devront poursuivre la mise en œuvre de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser », et respecter les exigences des SDAGE (Rhin Meuse) et SAGE (Bassin Ferrifère) en vigueur.**
- **Préservation /restauration de la végétation adaptée en ceinture de zones humides**
- **Interdiction de leur aménagement en plan d'eau, ouvrage/ gestion des eaux pluviales**

# Préserver les cours d'eau, les zones humides et leurs espaces de bon fonctionnement



# 1.1.1 Conforter la trame verte et bleue pour soutenir la biodiversité, préserver le capital « eau » du territoire et valoriser ses paysages identitaires.

## Assurer une protection adaptée des corridors et espaces de perméabilités

**écologiques** : *Maintenir la dominante naturelle et agricole globale de ces espaces*

### Espaces de perméabilité de grande échelle

- Evolution possible mais maîtrisée et qualitative des espaces urbanisés dans le cadre d'une enveloppe urbaine compact

### Espaces de perméabilité rapprochée

- Privilégier l'urbanisation en dehors de ces espaces et identifier les milieux d'intérêts rencontrés afin de les protéger : mares, zones humides, bocage, pelouses sèches, prairies,....

### Corridors écologiques stratégiques

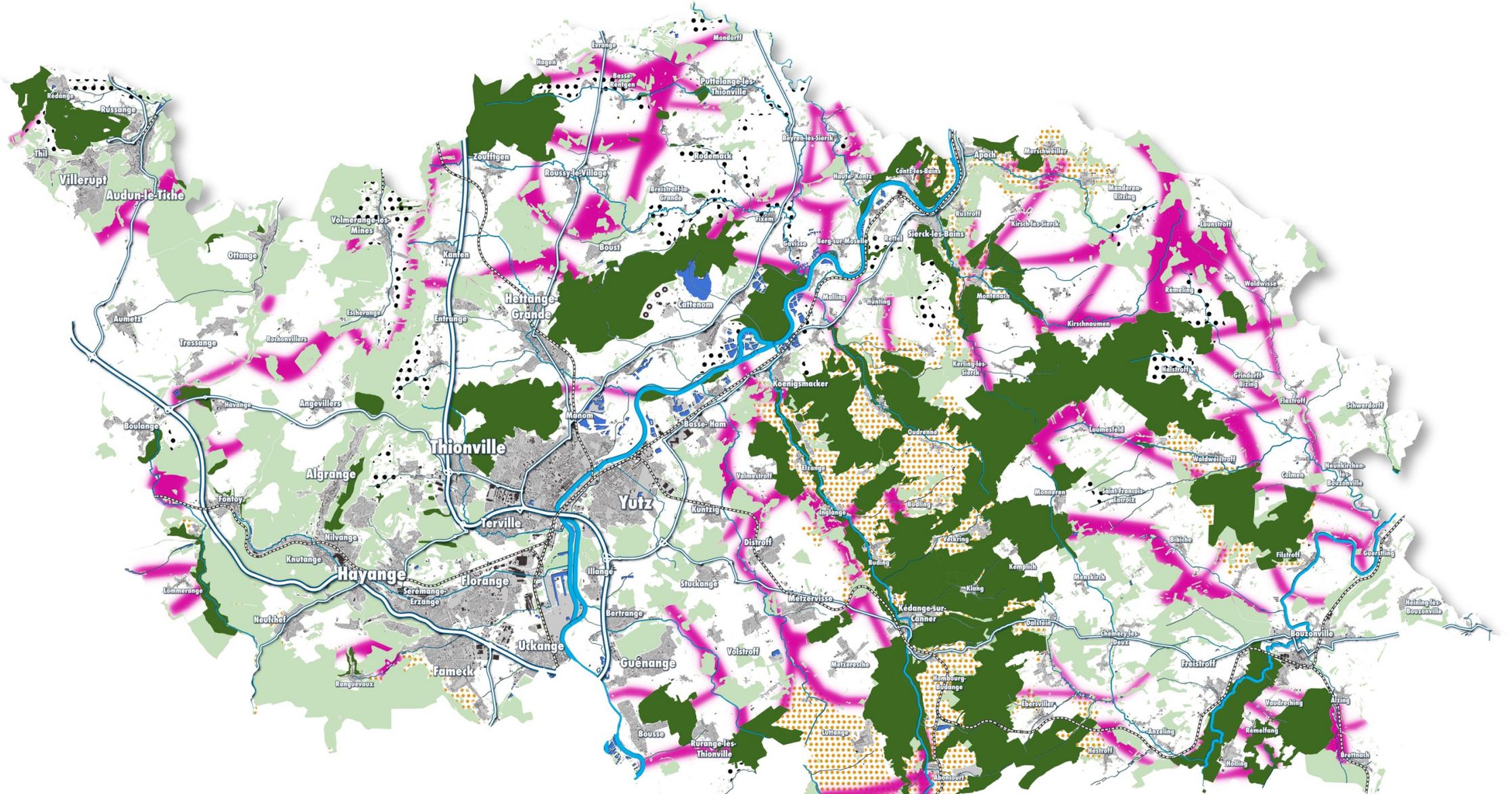
- Pas de développement significatif de nouveaux espaces urbanisés pour maintenir la continuité des espaces naturels et agricoles

## Développer une stratégie efficace de restauration et de renaturation des milieux / enjeux de l'eau et des effets du changement climatique...

- **Réduction d'obstacles / restauration de cours d'eau et zones humides dégradées, Corridors écologiques dégradés**
- **Projets innovants de restauration de milieux pouvant s'articuler avec des activités légères de loisirs**, notamment en bords de : Moselle, Fensch, La Nied, La Canner, l'Alzette
- **Dans le cadre de la réhabilitation environnementale de friches/parties de friches urbaines existantes** : Micheville, ....

→ **Développer la nature en ville & Limiter l'imperméabilisation des sols dans les nouveaux projets d'aménagement et la réduire dans le tissu urbain existant** : îlot de fraîcheur, trame verte urbaine, espaces éco-aménageables, désimperméabilisation d'espace stationnement, espace public,.....

# Assurer une protection adaptée des corridors et espaces de perméabilités écologiques



**Synthèse des réservoirs de biodiversité,** relevant de différents types de milieux : forestier, humide, thermophiles...

**Espace de perméabilité de grande échelle**

**Espace de perméabilité rapprochée**

**Corridors écologiques stratégiques**

**Forêts (dont celle protégée par la DTA)**

## 1.1.1 Conforter la trame verte et bleue pour soutenir la biodiversité, préserver le capital « eau » du territoire et valoriser ses paysages identitaires.

### Protéger et économiser la ressource pour l'eau potable

- **Protection des captages.**
- **Compatibilité de la programmation du développement résidentiel et économique des collectivités avec la disponibilité de la ressource (dont projet de l'OIN Alzette Belval)**
- **Veille / amélioration de la sécurisation du réseau d'eau potable (interconnexions adaptées entre structures de distributions d'eau potable).**
- **Renforcer le rendement des réseaux d'eau potable.**
- **Dispositifs de réutilisation des eaux pluviales.**
- **Faciliter la mise en œuvre des stratégies et actions en faveur des économies d'eau et de la qualité de l'eau en lien avec l'agriculture**

### Développer les conditions pour le bon état des ressources en eaux superficielles et souterraines

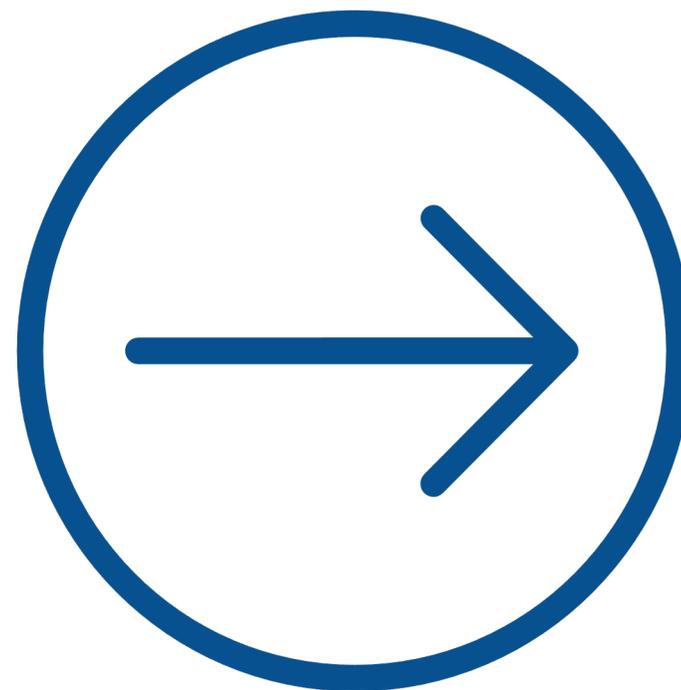
- **Développer la gestion intégrée des eaux pluviales dans les opérations d'aménagement (chemins de l'eau portés par des axes naturels de ruissellement...) :** surfaces perméables / éco-aménageables, désimperméabilisation du milieu urbain existant, préservation d'éléments du paysage ayant un intérêt pour la maîtrise des ruissellements ...
- **Gérer prioritairement les eaux pluviales à l'unité foncière, et Privilégier les techniques d'hydraulique douce et bassins paysagers.**
- **Compatibilité du développement résidentiel et économique avec les capacités des stations d'épuration et poursuite de l'amélioration des réseaux d'eaux pluviales et des eaux usées**

## **1.2.**

**Mettre en œuvre la trajectoire vers le Zéro artificialisation nette, répondant aux attentes de la Loi Climat et du SRADDET Grand Est...**

**Et en cohérence avec le projet résidentiel et économique du territoire**

**La finalité est de préserver les ressources et la biodiversité, dans un contexte de changement climatique**



## 1.2.1 Trajectoire ZAN du SCOTAT : Surfaces maximales en hectares de consommation d'espaces (puis d'artificialisation à compter de 2031) par période de 2021 à 2044

	2021-2030	2031-2040	2041-2044	Total 2021-2044
<b>Trajectoire foncière</b>	<b>406</b>	<b>209</b>	<b>81</b>	<b>696</b>
hectares par an	41	21	20	29
% de réduction	-56%	-49%	-3%	-69%

par rapport à 2011-2020

**Rappel -  
Consommation  
passée d'espaces  
2011-2020 (10 ans)  
: 921 ha**

- **Cible foncière du SRADET Grand Est pour le SCOTAT : 406 ha sur 2021-2030**
- **Trajectoire poursuivant les ambitions de dégressivité des nouvelles surfaces artificialisées portées par la Loi Climat : dont 81 ha maximum en 4 ans pour un territoire de 119 communes sur 2041-2044**
- **Ces surfaces sont des surfaces maximales par période avec 3 taquets: 2031, 2041, 2044**
  - N'y sont pas comptabilisées, les surfaces des nouvelles urbanisations sur les fiches urbaines existantes, et des projets d'envergure nationale et européenne : **A31 bis et OIN**
  - Le SCOTAT sollicite l'Etat et la Région afin ne pas comptabiliser à l'échelle du SCoT les surfaces foncières pour les besoins de relocalisation des entreprises impactées par le projet d'A31 bis (Etat), **les projets structurant de mobilité** dont le projet de lignes de Bus en voie dédiée Hettange-Grande <-> Luxembourg

## 1.2.1 Trajectoire ZAN du SCOTAT : déclinée par EPCI en cohérence avec le projet territorial (*armature territoriale, besoins en logements, foncier économique...*)

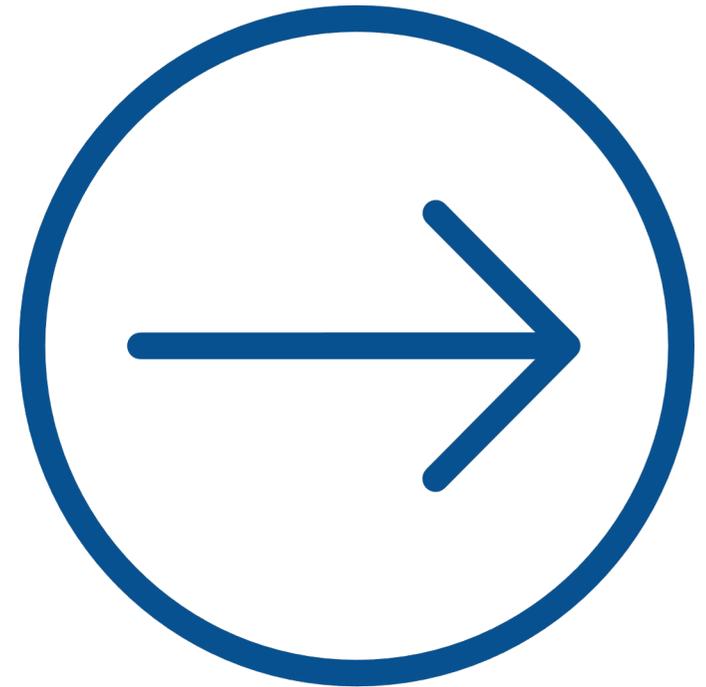
EPCI	2021-2030	2031-2040	2041-2044	Total 2021-2044	
<i>Surfaces en ha</i>		total	total		
CAPFT	132	40	21	193	
CAVF	75	30	13	118	
CCAM	70	52	18	140	
CCPHVA	13	4	1	18	
CCCE	66	41	16	123	
CCB3F	50	42	12	104	
<b>Total SCoT</b>	<b>406</b>	<b>209</b>	<b>81</b>	<b>696</b>	<i>29 ha/an</i>

*Hors OIN Alzette-Belval*

*Rappel ancien SCoT : 1051  
ha en 15 ans (70 ha/an)*

## **1.3.**

**Poursuivre la rénovation  
profonde des mobilités,  
pour des mobilités  
alternatives, la préservation  
du cadre de vie et la  
restauration de l'échelle de  
proximité**



*Face aux enjeux de saturation, de réduction des gaz à effet de serre et de coût de l'énergie, les objectifs sont de développer des mobilités plus durables et économiques*

- *Développer des moyens de mobilités massifiés sur les grands axes :*
  - *Axe Nord –Sud (Luxembourg,...)*
  - *Mobilités Est - Ouest internes au SCoT des 2 côtés de la Moselle, et externes (Allemagne, bassin de Longwy, ...)*
- *Développer la mobilité rurale*
- *Développer la mobilité de proximité / hyper-proximité*
- *Démultiplier les points d'intermodalités et les combinaisons de différentes solutions de mobilité pour mieux irriguer le territoire (covoiturage, multimodalité, etc.) face à la diversité des échelles de déplacements*

**Note :**

- *Le SCoT développe les conditions pour promouvoir les mobilités durables à travers l'aménagement*
- *L'amélioration des mobilités implique des actions opérationnelles au-delà des compétences du SCoT avec un travail partenarial des différents acteurs : Collectivités, AOM (Région), Etat, Département, SNCF, VNF ...*

# Poursuivre la rénovation profonde des mobilités, pour des mobilités alternatives, la préservation du cadre de vie et la restauration de l'échelle de proximité

Renforcer les mobilités sur les axes de grands flux en priorisant sur des projets qui développent la capacité à utiliser les moyens de transports collectifs, partagés, alternatifs

## Des solutions et aménagements d'infrastructures

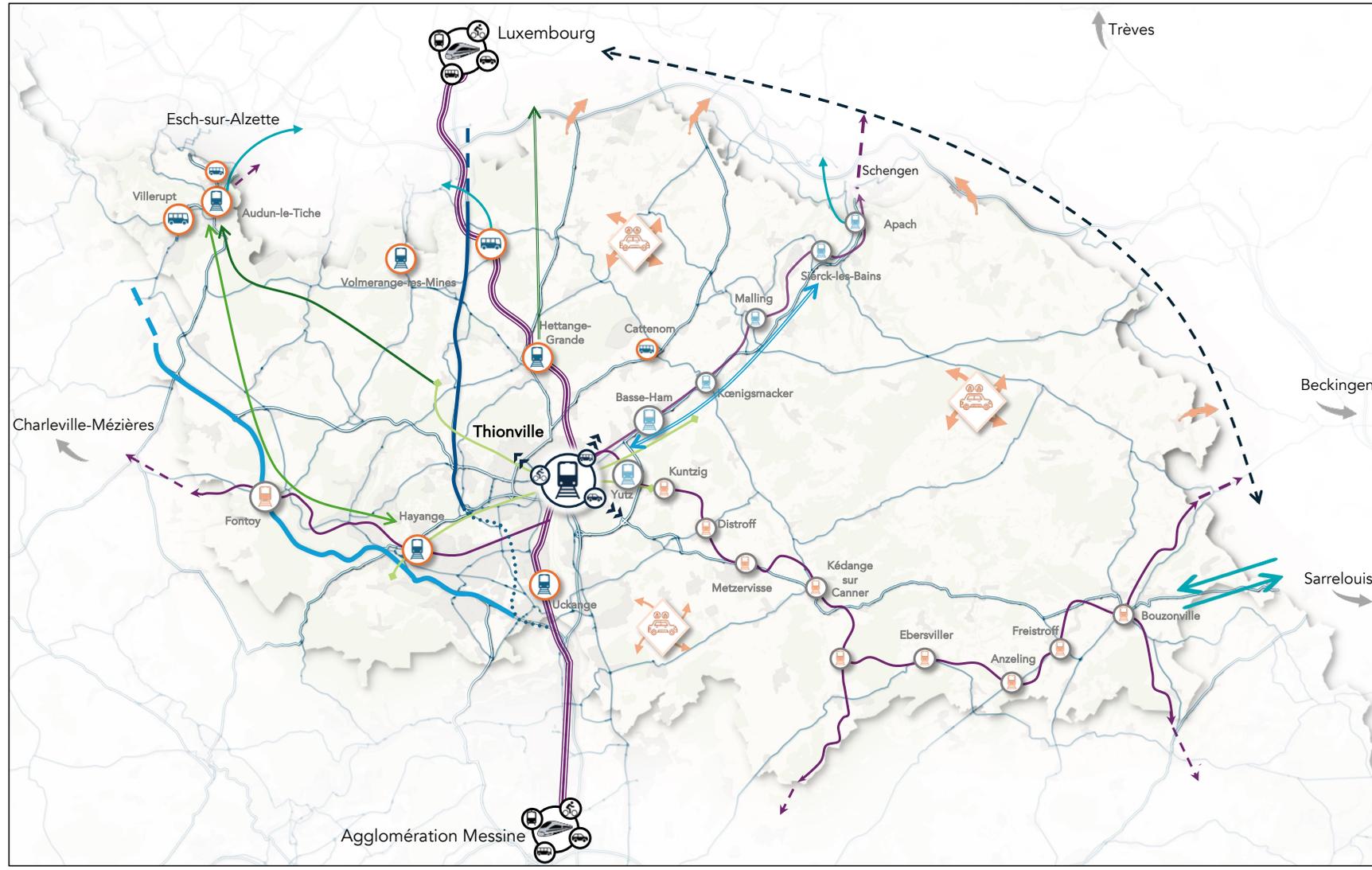
- Projet A31 Bis** (Mise à 2\*3 voies, Passage en souterrain en Val de Fensch)
- Amélioration du rôle d'A30** pour la gestion des flux : accès depuis Nilvange
- Axe Yutz/Sierck les Bains** : renforcer les capacités de mobilité routière et favoriser une offre « Bus » vers le Luxembourg dans l'attente du redéveloppement ou en complémentarité de l'offre de train

## Soutenir et valoriser l'étoile ferroviaire thionilloise

- Réaffirmer le rôle majeur du pôle d'échanges multimodal de la gare de Thionville et les projets associés
- Développement du pôle d'échanges multimodal** (mise en double face de la gare, BHNS, P+R...)
- Poursuite de la mise en œuvre du BHNS** Thionville-Fensch, dont une liaison vers le bassin de la CCPHVA
- Développement d'une offre entre la CCPHVA, la CAVF et Fontoy** (CAPFT)
- Développement de lignes de Bus en voie dédiée entre Hettange-Grande et le Luxembourg**, et possibilité d'extension ultérieure plus en profondeur dans le territoire

## Démultiplier l'intermodalité et les différents moyens complémentaires de mobilité pour un réseau qui maille l'ensemble du territoire

- Valoriser les différentes formes d'intermodalité** (Gare, autopartage, covoiturage, P+R...)
- Démultiplier les nœuds de mobilités** sur tout le territoire et les centralités disposants de potentiels de multimodalité
- Soutenir le hub de mobilités de Micheville** en connexion avec Esch/Alzette et Audun le Tiche
- Favoriser la remise en service de gares / haltes et lignes de de trains attractives** vers Sierck-Trèves, Bouzonville et Audun le Roman
- Gares en service et nœuds de TC existants



## Développer des alternatives pour les parcours transfrontaliers et l'interconnexion au sein de la Grande Région

En développant une approche internationale de la mobilité

- Réflexion sur le développement d'une liaison ferroviaire Allemagne /Luxembourg avec des points de raccordements au territoire du SCOT

En améliorant l'interopérabilité et l'accès à des nœuds de mobilités étrangers proches des frontières

- Par une offre de bus de proximité interurbaine
- Par des liaisons bus, des liaisons douces sécurisées....
- Par le renforcement du covoiturage en amont des frontières

## 1.3.1 Renforcer les mobilités sur les axes de grands flux en priorisant sur des projets qui développent la capacité à utiliser les moyens de transports collectifs, partagés, alternatifs :

### Projet A 31 Bis *intégrant des moyens de mobilités collectives*

Accompagner les éventuels besoins en aménagement et de gestion de l'intermodalité en lien avec les projets suivants (dont stationnement, P+R,)

- **Renforcement du Réseau Express Régional** (dont hausse du cadencement vers le Luxembourg)
- **Projet de BHNS Audun-le-Tiche / Esch sur Alzette, impliquant d'intégrer les enjeux de gestion des flux en amont d'Audun-le-Tiche**
- **Projet de lignes de Bus en voie dédiée entre Hettange-Grande et le Luxembourg, et les éventuels besoins de prolongements ultérieurs**
- **Poursuite de la mise en œuvre du BHNS connecté à la gare de Thionville, dont une liaison vers le bassin de la CCPHVA**
- **Renforcement des capacités de mobilité routière sur l'Axe Yutz – Sierck les Bains, notamment dans une perspective d'y favoriser le développement d'une liaison Bus vers le Luxembourg dans l'attente du redéveloppement de l'offre de train/ complément de l'offre**

Valoriser le fret ferroviaire : *Valoriser durablement le site d'Elogin-4*

## 1.3.1 Renforcer les mobilités sur les axes de grands flux en priorisant sur des projets qui développent la capacité à utiliser les moyens de transports collectifs, partagés, alternatifs :

**Poursuivre les réflexions sur l'optimisation et la gestion des grands flux, en étroite collaboration avec les différents acteurs**

- **Valoriser le rôle de l'A30 pour la gestion des flux : développement d'un accès depuis Nilvange**
- **Développer une offre entre la CCPHVA, le Val de Fensch et Fontoy (CAPFT)**
- **Remettre en service les gares et de lignes de train vers l'Allemagne (Sierck, Trèves,...) et Bouzonville (de manière générale il s'agit de valoriser l'étoile ferroviaire thionvilloise)**
- **Une approche internationale de la mobilité par train Sarre-Lorraine-Luxembourg afin de promouvoir des alternatives de parcours : réflexion sur le développement d'une liaison ferroviaire reliant l'Allemagne et le Luxembourg et intégrant des points d'interconnexions avec le territoire du SCoT**
- **Le développement de lignes/infrastructures ferrées pour le fret**

**Diversification de l'offre de mobilité**

- Diversification de l'offre (TER, TAD, bus, vélo, covoiturage, liaisons douces...) à adapter :**
- **en fonction des contextes (milieu urbain dense, espaces ruraux...)**
  - **en prenant en compte à l'échelle de proximité/des EPCI les enjeux de mobilités des actifs et des personnes vers les pôles d'emplois et de services/commerces**
  - **en prenant compte les enjeux de mobilités des publics spécifiques: étudiants, publics captifs, personnes en situation de handicaps, ...**

## 1.3.2 Démultiplier l'intermodalité et les différentes combinaisons de solutions de mobilités complémentaires pour l'irrigation de tout le territoire, adaptées au contexte (urbaine dense, espace rural, axe transfrontalier...)

**Démultiplier les nœuds de mobilité sur tout le territoire et les centralités disposant de potentiels de multimodalités pour organiser le changement des moyens de déplacement**

(intermodalité en gare, lignes en TC avec P+R, covoiturage, autopartage, modes actifs...),

**Rabattement vers les moyens de transports collectifs, partagés ou doux:**

- **Intermodalité des gares** : stationnement, espace pour le changement de mode, liaisons douces
- **Les lignes fortes de bus et P+R** : BHNS, lignes interurbaines offrant un report modal efficace
- **Nœuds de mobilité** (bus-covoiturage ou voiture, bus-vélo, covoiturage-vélo, ...) à **localiser en recherchant les sites favorables au rabattement et à la continuité des parcours des usagers** :
  - pôles urbains ou économiques structurants, axes routiers stratégiques pour les déplacements pendulaires transfrontaliers et dans l'espace rural, centralités disposant de potentiels de multimodalité
- **Favoriser l'intensification urbaine en cohérence avec le réseau de lignes fortes en transport collectif (gare active, BHNS, ...) qui procurent des fréquences de desserte et temps de trajets permettant un report modal efficace**, tout en prenant en compte les potentiels et contraintes locales à la densification

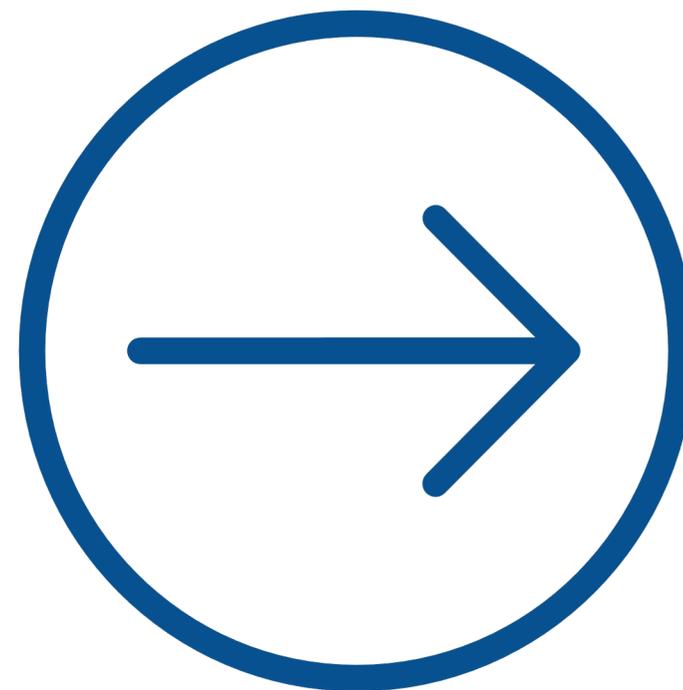
## 1.3.2 Démultiplier l'intermodalité et les différentes combinaisons de solutions de mobilités complémentaires pour l'irrigation de tout le territoire, adaptées au contexte (urbaine dense, espace rural, axe transfrontalier...)

**Développer les mobilités actives dans un environnement sécurisé pour les déplacements quotidiens de proximité et touristiques (marche, vélo, vélo électrique)**

- **Développer la place des modes doux dans l'espace urbain**
- **Développer les itinéraires doux pour les usages du quotidien :**
  - Entre les pôles urbains et nœuds de mobilité (P+R), au niveau des grands équipements, des ports et des parcs d'activités structurants
  - Liaisons transfrontalières de proximité
  - Développer la continuité des itinéraires entre les communes, et entre les intercommunalités, dans le cadre de parcours de proximité des usagers
- **Développer les liaisons douces récréatives et touristiques :**
  - Favoriser les bouclages à l'échelle du territoire et en accroche avec les liaisons présentes ou développées dans les territoires voisins
  - Maintenir/développer des connexions du réseau d'itinéraires doux avec les grands axes structurants (nationaux, régionaux, européens): la Moselle et Voie Bleue, vers le Luxembourg et l'Allemagne, les vallées patrimoniales/ emblématiques : la Canner, la Nied...

## 1.4.

**Gérer les risques, nuisances et pollutions pour un cadre de vie agréable et sûr, dans un contexte de changement climatique et de transition énergétique**



## 1.4 Gérer les risques, nuisances et pollutions pour un cadre de vie agréable et sûr, dans un contexte de changement climatique et de transition énergétique

### 1.4.1 - Prévenir, protéger et réduire les vulnérabilités face aux risques

- **Mise en œuvre des Plan de Prévention des Risques en vigueur (PPR) + objectifs prescriptifs du pour la gestion des aléas/risques hors PPR :**
  - Inondation
  - Mouvement de terrains et cavités souterraines (Risque minier DTA...)
  - Nucléaire
  - Rupture de digues et barrages
  - Technologiques et Radon
  - Feu de forêt (territoire non concerné par décret du 06/02/24)

### 1.4.2 - Prendre en compte et limiter l'exposition au bruit

### 1.4.3 - Valoriser le cycle des matières et des objets dans une logique durable

- **Réduction des déchets et des biodéchets à la source (compostage individuel ou collectif)**
- **Favoriser la pérennité, l'optimisation (dont possibilités de mutualisations de solutions avec des territoires voisins) voire l'extension de sites pour la gestion des déchets, leur valorisation énergétique et la valorisation des objets : déchetteries, centre de transfert, valorisation, recyclerie – ressourcerie (dont secteur de l'OIN).**
- **Favoriser l'utilisation des sites opérationnels de l'est du territoire pour le stockage de déchets résiduels non dangereux, en cohérence avec la politique régionale**
- **Favoriser la valorisation matière et énergétique des sous-produits agricoles/industrie**

# 2

**Diversifier et innover  
dans l'offre  
résidentielle pour  
faciliter les différents  
parcours de vie,  
fidéliser les actifs et  
valoriser l'attractivité  
des centres urbains**

## 2.1. Organiser l'armature urbaine dans une logique de proximité et d'accès des bassins de vie aux services et mobilités intégrant les pratiques quotidiennes et transfrontalières

### Toutes les communes :

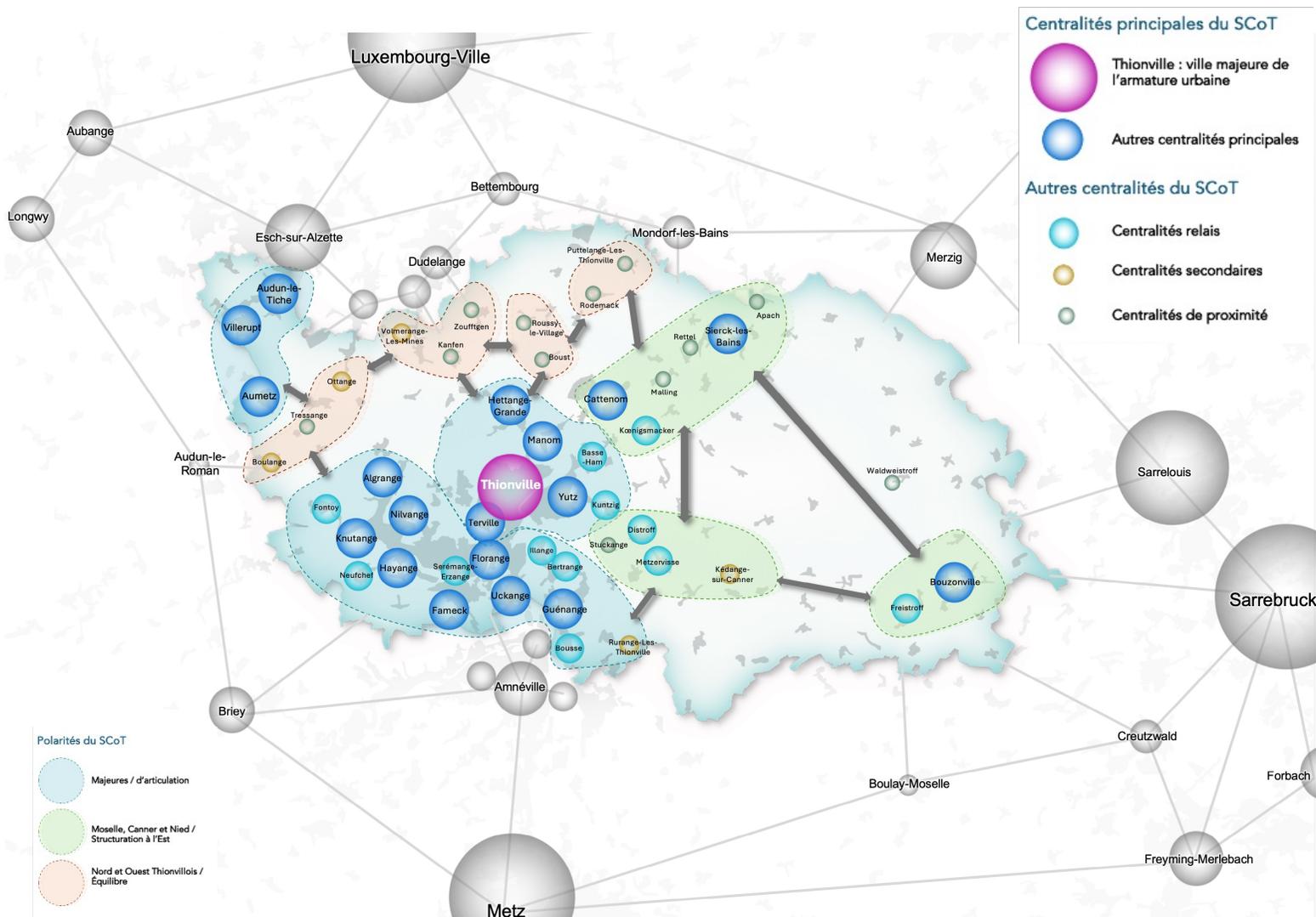
- Diversification de l'offre de logement et les services de proximité, dont les services et commerces répondant aux besoins essentiels et aux actifs
- Valorisation de leurs spécificités économiques, touristiques, frontalières
- Accueil d'activités économiques dans le tissu urbain mixte (compatible avec proximité de l'habitat)

### Centralités principales:

- Organiser l'intensification urbaine et le maintien/développement de services et d'équipements diversifiés et de grand rayonnement

### Centralités relais, secondaires et de proximité, déclinaison du maillage local pour soutenir les centralités principales dans :

- l'accès des populations aux services,
- L'organisation avec les communes de l'EPCI la diversification de l'offre en logement et les mutualisations pertinentes de services-équipements



Le fonctionnement des espaces de vie du territoire dans le système urbain transfrontalier nécessite de soutenir et de conforter l'accès à une diversité de services accessibles au plus grand nombre de personnes (dont les mobilités), mais aussi de valoriser la vie locale et les services de proximité.

## ***Des perspectives démographiques raisonnées et portées par le choix d'un mode de développement équilibré.***

**Organiser les conditions de maintien et d'accueil de la population :**

- dans un cadre de vie et environnemental de qualité,
- avec de l'emploi local à proximité,
- tout en s'efforçant de s'adapter face à la pression résidentielle forte accentuée par l'effet transfrontalier.

**Cela s'articule avec le projet économique et la volonté de développer les conditions pour que les actifs et les jeunes puissent trouver un logement, s'installer et contribuer au dynamisme économique local et social.**

**La croissance démographique et résidentielle n'est ainsi pas une finalité en soi.  
Il s'agit d'anticiper l'aménagement, les politiques résidentielles et de mobilités, dans un contexte en tension accentué par le phénomène transfrontalier**

## Des perspectives démographiques raisonnées et portées par le choix d'un mode de développement équilibré.

Territoire du SCOTAT	Perspectives 2044, autour de :
<p><b>Rappel diagnostic</b>                      (population 2021 : 270 929)                      (Evolution 2015-2021 –RGP Insee : +0,6%/an)</p>	<p><b>+ 39 770 habitants</b>                      (0,57%/an)</p>

- **Ces perspectives sont cohérentes avec la projection de l'Agape** (qui n'intègre pas le développement de l'OIN dans son intégralité, mais les tendances récentes sur la démographie dont une part est liée à la sortie des premières opérations de l'OIN).
- **Elles prennent aussi en compte la production de l'intégralité d'environ 7400 logements restant à produire dans le cadre du projet de l'OIN jusqu'en 2045 (Projet Stratégique opérationnel en cours de révision)**

Territoire du SCOTAT	Perspectives 2044
Taux de croissance de la population si l'intégralité des 7 400 logements restant à produire de l'OIN n'était pas prise en compte	+ 0,42%/an
Taux de croissance de la population en incluant la totalité des 7 400 logements de l'OIN	+ 0,57%/an

*Rappel des projections de population de l'Agape : entre 0,47%/an à 2040 et 0,39%/an à 2050*

## 2.2. Organiser la réponse aux besoins en logements pour un cadre de vie attractif et en optimisant les usages dans le tissu urbain du tissu existant

### → Les objectifs de création des logements 2025-2044

EPCI	Logements total à créer sur 2025-2044	
	Par AN	
CAPFT	423	8 460
CAVF	226	4 524
CCAM	141	2 811
CCPHVA	371	7 429
CCCE	112	2 248
CCB3F	104	2 074
<b>Total SCoT</b>	<b>1 377</b>	<b>27 545</b>

- Les objectifs sont à horizon 20 ans et les moyennes par an sont lissées sur la période.
- Prendre en compte les besoins d'une production de logements plus tonique dans la première période à horizon 2030-2035, par rapport aux moyennes exprimées :
  - Car tendances vers une hausse plus soutenue de la population sur 2021-2030, puis vers un ralentissement progressif (dynamique démographique, vieillissement,... )
  - Car des grands projets déjà initiés, se concrétisent, notamment des programmes en renouvellement urbain dans les agglomérations.

# Focus sur lutte contre la vacance structurelle

## Rationaliser la connaissance de la vacance :

- Insee 2021 : **10 500 logements vacants**
- Lovac 2021 : **4 500 logements vacants de plus de 2 ans (soit 43% du volume indiqué par l'Insee)**
- Baisse de la vacance 2015-2021 Insee : **- 400 unités**

	SCOTAT	CAPFT	CAVF	CCAM	CCPHVA	CCCE	CCB3F
INSEE 2021 (pour comparaison)	10 489	3 412	3 040	844	1 139	912	1 142
LOVAC 2021	4 541	1 108	1 159	383	731	468	692 (estimés)
Rapport en %	43%	32%	38%	45%	64%	51%	61%

Selon l'INSEE, Un logement est vacant s'il est inoccupé et :

- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
- conservé par un employeur pour un usage futur par un de ses employés,
- proposé à la vente, à la location,
- en attente de règlement de succession,
- sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste, etc.)

Taux « classique » de vacance pour le fonctionnement d'un parc de logements, hors secteurs à forte tension immobilière: **6% / 7%**

Objectif ambitieux du SCoT de réduction de la vacance structurelle : **- 110 logements/an en moyenne, soit 2 200 en 20 ans**

## 2.2. Organiser la réponse aux besoins en logements pour un cadre de vie attractif et en optimisant les usages dans le tissu urbain du tissu existant

### → Optimiser l'usage du parc de logement existant :

<b>Lutte contre la vacance structurelle, logements dégradés (cf. ci-avant).</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Poursuite et développement de la connaissance du parc vacant structurel dégradé</li><li>▪ Outils en fonction de collectivités et capacités : Aides ANAH , OPAH-RU, aide de collectivités pour l'accession avec travaux, aides à l'accession sociale dans le parc vacant très dégradé, conventionnement ANAH de propriétaires bailleurs.</li></ul>
<b>Lutte contre les copropriétés dégradées</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'objectif est aussi d'être en veille et d'accompagner des cas en fortes difficultés afin d'éviter les situations de copropriétés dégradées (CAVF, CAPFT, ...)</li></ul>
<b>Poursuivre l'amélioration de l'habitat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rénovation énergétique</li><li>▪ Adaptations bâtementaires pour répondre aux nouvelles usages et attentes de confort (travail chez soi, ...)</li></ul>
<b>Poursuivre les programmes de rénovation urbaine</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ NPNRU, Quartier Prioritaire de Politique de la Ville (CAPFT, CAVF...)</li></ul>

## 2.2. Organiser la réponse aux besoins en logements pour un cadre de vie attractif et en optimisant les usages dans le tissu urbain du tissu existant

### → Diversifier l'offre de logements

<b>Diversité des formes de logements et des formes urbaines : taille des logements, bâti collectif, semi-collectif, maisons groupées, ...</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>logements petits et de taille intermédiaire (T1 à T3) : cohérence =&gt; desserrement + ménages recherchant la proximité aux services (nouveaux habitants et actifs, seniors, jeunes en décohabitation, frontaliers,...) ;</b></li><li>▪ <b>Des grands logements avec des prestations de qualité tant en centre urbain, qu'à la campagne adaptés aux contextes et marchés locaux.</b></li></ul>
<b>Innover dans l'offre de logements et la prise en compte des besoins pour les personnes âgées, étudiants et saisonniers</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Habitat Multigénérationnel,</b></li><li>▪ <b>Mutualisation d'espaces au sein de programmes immobiliers (co-working, pièce en plus, services communs, ...),</b></li></ul>
<b>Prendre en compte les besoins spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Personnes âgées, en situation de handicap</b></li><li>▪ <b>Familles en difficultés (pensions de familles...)</b></li><li>▪ <b>Gens du voyage</b></li></ul>
<b>Développer l'offre sociale et intermédiaire à prix maîtrisé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Production en neuf, mais aussi en réhabilitation/amélioration</b></li><li>▪ <b>Respect des exigences légales de logements sociaux pour les communes SRU (20%)</b></li></ul>

## 2.2. Organiser la réponse aux besoins en logements pour un cadre de vie attractif et en optimisant les usages dans le tissu urbain du tissu existant

### → Privilégier l'enveloppe urbaine

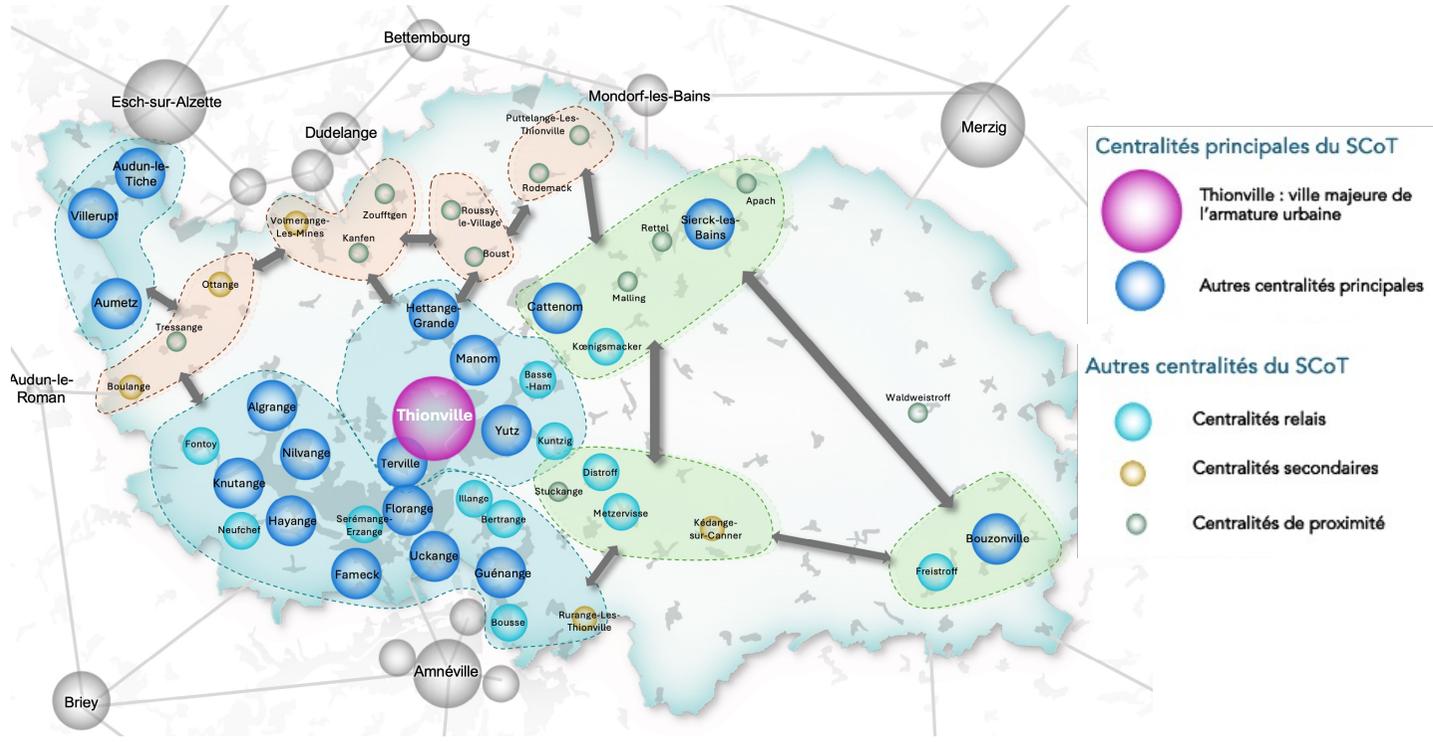
EPCI	Logements total à créer sur 2025-2044		Logement à créer dans l'enveloppe urbaine existante (dents creuses, renouvellement, friches...)	
	Par AN			
CAPFT	423	8 460	69%	5 838
CAVF	226	4 524	60%	2 710
CCAM	141	2 811	35%	984
CCPHVA	371	7 429	Essentiellement OIN	4 242
CCCE	112	2 248	39%	865
CCB3F	104	2 074	36%	747
<b>Total SCoT</b>	<b>1 377</b>	<b>27 545</b>	<b>56%</b>	<b>15 385</b>

- A l'échelle du SCoT, favoriser la création d'au moins 56 % des nouveaux logements au sein de l'enveloppe urbaine existante : dents creuses, renouvellement urbain, mutations ...
- Les PLU(i) préciseront, au sein de leur tissu urbain, les capacités effectivement mobilisables sur la période de temps de leur programmation.
- Les communes sont amenées à dépasser ces objectifs par EPCI, lorsqu'elles le peuvent
- Le SCoT vise à la remobilisation des friches urbaines (travail en cours de finalisation)

## 2.3.1 Objectifs 2025-2044 de limitation de la consommation d'espace pour le résidentiel en extension (en ha)

EPCI	Surface en extension en ha (hors OIN)	Surface en extension pour l'OIN
CAPFT	85	
CAVF	59	
CCAM	87	
CCPHVA	5	82 ha (OIN)
CCCE	66	
CCB3F	70	
<b>Total SCoT</b>	<b>372</b>	

*Rappel ancien SCoT : 744 ha en 15 ans*



Objectifs de densités moyennes en logements/ha à l'échelle de l'ensemble des opérations en extension de la commune	
Centralités principales CAPFT, CAVF, CCPHVA	32
Sauf Algrange, Nilvange et Knutange (topographie, insertion paysagère)	26
Centralités relais CAPFT, CAVF, CCPHVA	26
Centralités principales CCCE, CCAM, CCB3F et Bertange (Cohérence avec Illange)	26
Centralités relais CCAM et CCB3F	22
Centralités secondaires et de proximité	22
Les autres communes du territoire qui ne sont pas des centralités	17

# Favoriser une approche morphologique de la densité, alliant préservation de la qualité du cadre de vie et optimisation de l'usage du foncier disponible : exemples illustratifs

## 15/16 logements/ha : nouvelle opération de 8 000 m<sup>2</sup>



- Maisons non accolées
- Maisons accolées
- Maisons accolées ou 2 logements groupés
- Parcelle diversifiée de 300 à 800 m<sup>2</sup>

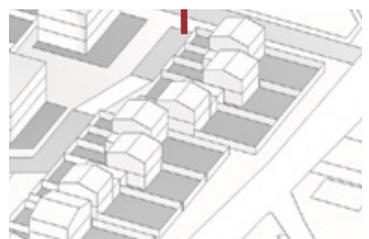
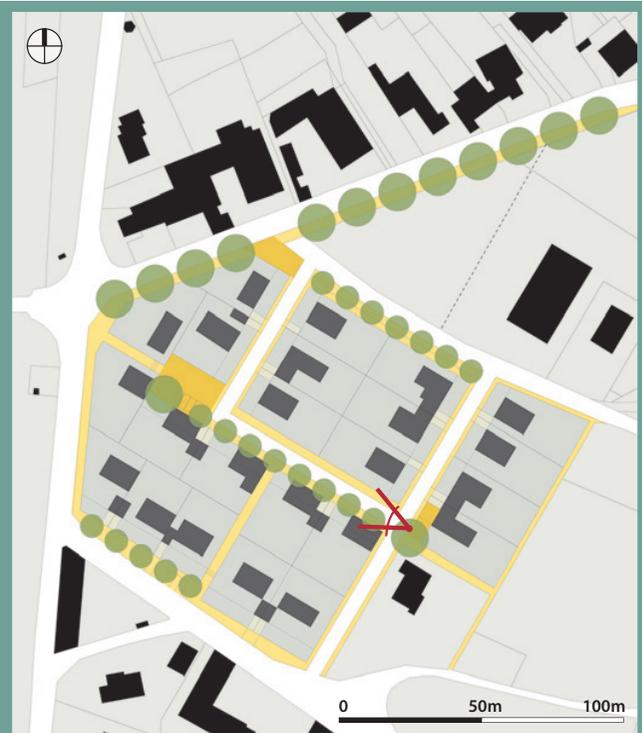
## 28 logts/ha : nouvelle opération avec commerces-services de proximité



- 4 parcelles en moyenne de 300m<sup>2</sup>
- 10 maisons accolées
- 5 logements intermédiaires
- 2 petits collectifs/logements groupés de 4 / 5 logements.
- 3 parking, 3 parcs et aires de jeux
- 2 liaisons douces
- Des commerces

Illustrations : CAUE 34 – habiter sans s'étaler – livrer

## 27 logements (parcelles de 450 m<sup>2</sup> à 550 m<sup>2</sup>) : logements diversifiés et de la nature en ville



- Maisons non accolées, quelques maisons groupées
- Espaces extérieurs privés et espaces publics plus généreux/agréables
- Possibilités de densification qualitative
- Liaisons douces

## 2.4.1 Une politique commerciale qui privilégie le commerce et l'attractivité des centre-ville, et l'amélioration des espaces périphériques en maîtrisant leur évolution en cohérence avec la loi Climat et Résilience

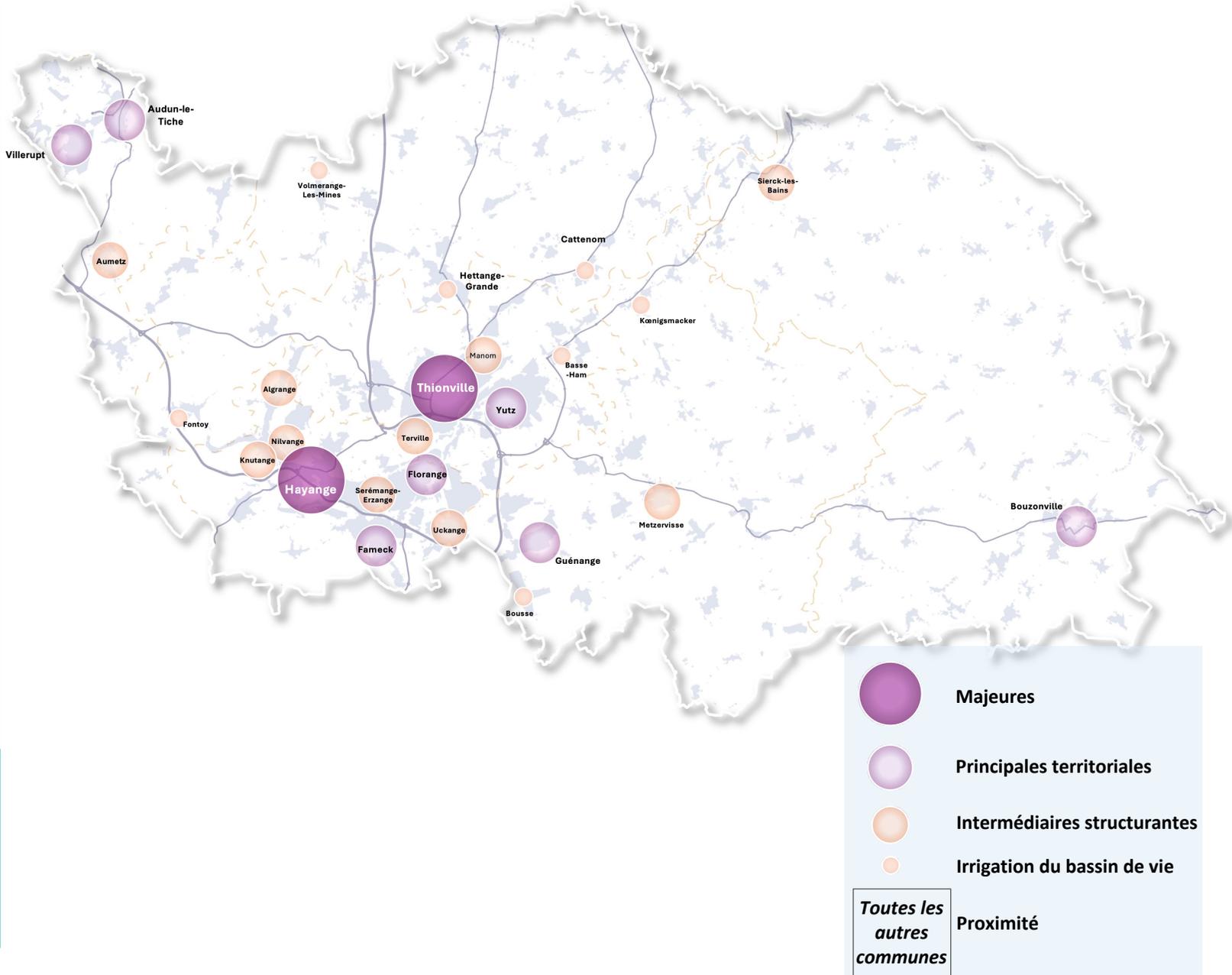
### → Privilégier le commerce des centres des villes, bourgs et villages

- Rechercher la diversité des commerces et les continuités commerciales (actions réglementaires, voire foncières), dynamiser la vie des centres
- Le commerce de périphérie doit contribuer au dynamisme/ à soutenir le commerce de centre-ville, et pas seulement éviter de le déstabiliser
- Pas de développement de commerce d'importance (> 1000 m<sup>2</sup> de surface de vente) dans une seule logique de captage de flux (fonctionnement isolé en lisière de bourg / ville)
- Tout projet commercial soumis à CDAC ne doit pas artificialiser de nouveaux espaces (sauf dans le cadre de quelques exceptions : espaces déjà urbanisés de centralités, secteurs ORT, de politique de la ville...) ou doit complètement compenser l'artificialisation
- Les Secteurs commerciaux Périphériques sont destinés à accueillir les commerces ne pouvant s'implanter en centralité en raison de leurs gabarits, des flux qu'ils génèrent, ...

# 2.4.2 Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL) pour le commerce d'importance (>1 000m2 de surface de vente soumis à CDAC)

## → Les centralités

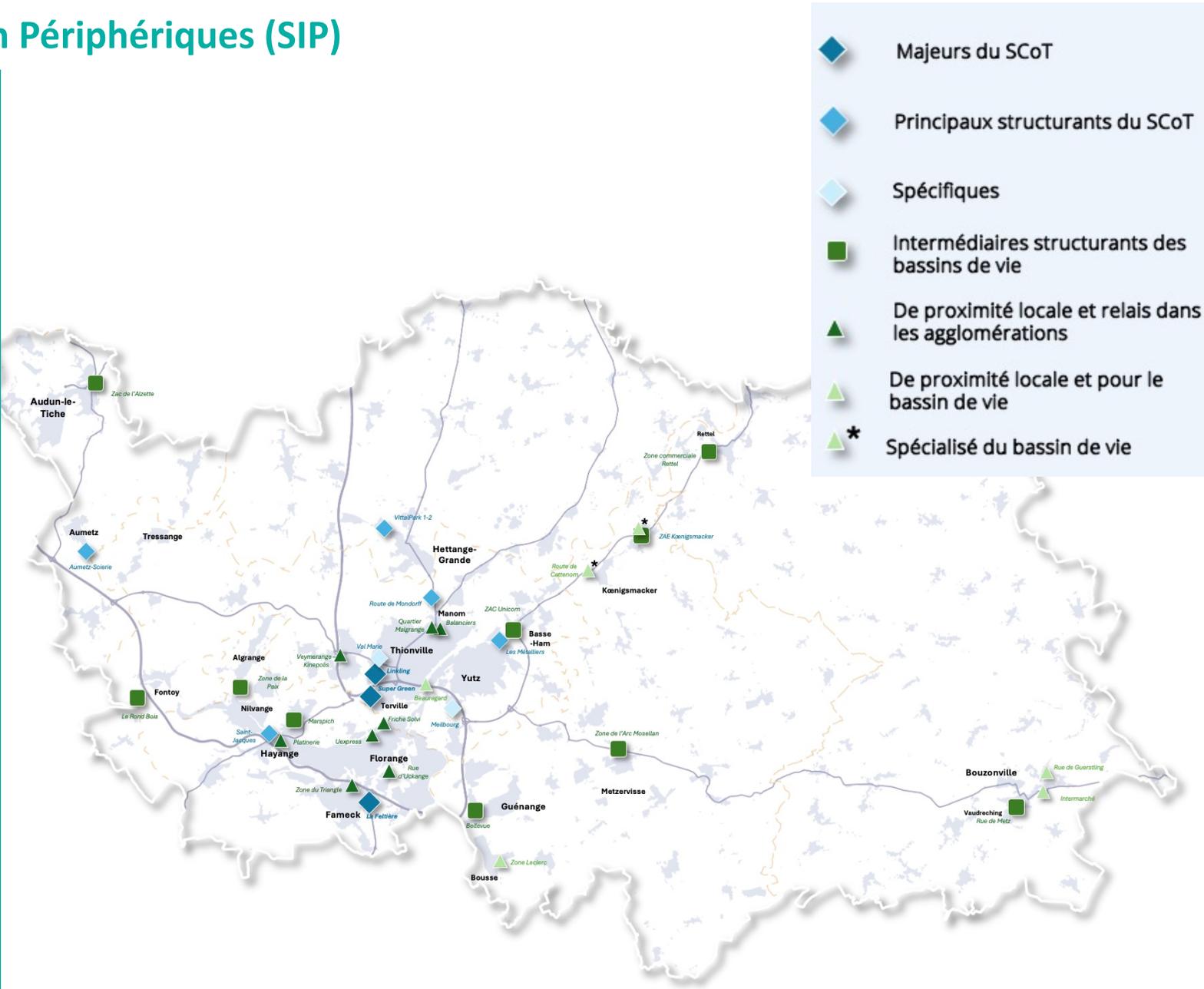
- Le SCoT identifie les centralités dans le cadre d'une armature commerciale hiérarchisée pour la couverture cohérente du territoire en offre commerciale : conditions d'implantations selon les fréquences d'achat à privilégier, surface de vente maximale,....
- Les communes et espaces en dehors de ces centralités n'ont pas vocation à accueillir de commerce d'importance



# 2.4.2 Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL) pour le commerce d'importance (>1 000m2 de surface de vente soumis à CDAC)

## → Les Secteurs d'Implantation Périphériques (SIP)

- Le SCoT identifie et hiérarchise les SIP : conditions d'implantations selon les fréquences d'achat à privilégier, surface de vente maximale,....
- Les SIP concernent des espaces commerciaux existants ou d'activité mixte déjà aménagés.
- Le SCoT ne prévoit pas de nouveaux parcs commerciaux : il stabilise les espaces commerciaux et permet quelques confortements ponctuels et limités pour l'équilibre et la proximité de l'offre dans les bassins de vie
- Amélioration énergétique et environnementale des sites et qualification /adaptation de sites existants (Linkling,...)



# 3

**Renforcer la  
reconnaissance du  
territoire en tant que  
destination économique,  
d'innovation et  
touristique**

### 3.1. Valoriser et renforcer les activités productives et de l'économie résidentielle avec des opportunités pour l'innovation et les secteurs d'avenir

#### Des secteurs emblématiques

Énergie

industrie de pointe/mécanique  
de précision / matériaux  
innovants

sanitaire-santé

logistique portuaire

économie numérique et de la  
donnée (smart city, pôle numérique  
de Thionville, projet Ecodev en  
CCPHVA...)

Transition écologique des  
entreprises et des territoires  
(Pôle de compétitivité Hydréos, ...)

économie circulaire, recherche et  
développement

Artisanat

- Développement de l'offre tertiaire et renforcement des fonctions et pôles de recherche et développement (R&D)
- Continuer de mettre en œuvre et de valoriser les sites stratégiques de la Mégazone et d'Elogin4, tout en veillant notamment à maintenir / renforcer l'accessibilité et la desserte d'Elogin4 – logistique, ...
- Articuler les atouts et capacités d'accueil (accessibilité, proximité aux services, foncier...) entre les secteurs du SCoT : mieux couvrir les diversités des besoins des entreprises et valoriser les spécificités des économies locales, dont notamment :
  - L'artisanat et le tourisme/loisirs en CCCE, CCAM, et CCB3F
  - L'énergie en CCCE et dans les agglomérations
  - L'industrie, les pôles tertiaires et d'innovation vitrine et les entreprises impliquant des grands flux et gabarits de constructions dans les agglomérations
  - L'industrie et l'artisanat aussi en CCB3F
  - Le tertiaire productif et l'artisanat en CCPHVA, dont une part du développement s'inscrira dans la mise en œuvre de l'OIN

### 3.1. Valoriser et renforcer les activités productives et de l'économie résidentielle avec des opportunités pour l'innovation et les secteurs d'avenir

→ Favoriser les activités «non nuisantes» au sein du tissu urbain mixte de toutes les communes, en bonne cohabitation avec les autres usages : *activités artisanales, de services aux personnes, de fabrication en ville, d'activités de bureau et coworking, voire de très petites industries*

→ Poursuivre l'optimisation et la qualification des espaces d'activités existants : *densification, requalification, valorisation de riches, locaux vacants*

→ Promouvoir un aménagement qualitatif et optimisant l'usage du foncier pour les parcs d'activités : *énergie, perméabilité des sols, mutualisation d'espaces communs lorsque c'est possible, bâti innovant,...*

→ Surfaces maximales en extension pour le développement économique :

Prévisionnel 2025-2044 des surfaces maximales en extension, économiques (ha)	Total 2025-2044 <i>Economie</i>
CAPFT	14
CAVF	14
CCAM	20
CCPHVA	7
CCCE	20
CCB3F	19
<b>Total SCoT</b>	<b>94</b>

*Rappel ancien SCoT : 307 ha en 15 ans*

## 3.2. Valoriser les activités primaires et favoriser les conditions de création de valeur ajoutée

### → Préserver l'espace agricole et forestier et faciliter le fonctionnement des exploitations

- Nouvelles urbanisations sur les espaces les moins impactant pour le fonctionnement des activités agricoles
- Préserver la vocation agricole des vignobles reconnus en Appellation d'Origine Protégée (Moselle - Sierck-les-Bains, Contz-les-Bains et Haute-Kontz)
- Modes d'urbanisations en continuité du tissu existant
- Lisières urbaines lisibles qui apportent de la compacité à l'enveloppe urbaine et limitent les conflits d'usages entre espace urbain et espace agricole
- Maintenir ou réorganiser des accès viables aux exploitations et aux terres/forêts exploitées
- Identifier et prendre en compte les enjeux de maintien ou de développement de l'agriculture périurbaine, notamment l'agriculture nourricière de proximité

### → Faciliter la création de valeur ajoutée des activités primaires et le développement des boucles locales

- Diversification, activité de transformation produits ... ,sur le site d'exploitation (si dans le prolongement direct de l'activité d'exploitation), ou en parc d'activité
- Circuits-courts, ...

### 3.3. Intensifier la mise en tourisme du territoire organisée en réseau interconnecté avec les circuits régionaux et transfrontaliers

---

→ Le développement touristique du territoire du SCoT s'appuie sur des thématiques d'entrées fortes autour desquelles des activités multiples peuvent être proposées : *tourisme de mémoire, vert, fluvial, gastronomique (dont agritourisme, production locale, restauration de qualité, viticulture), culturel et patrimonial, avec des points à forte résonance comme la Ligne Maginot, les citadelles et villes fortifiées.*

→ L'objectif est de renforcer l'attractivité et d'organiser les pratiques de découvertes et de séjours tout en articulant l'offre territoriale avec celles des territoires voisins.

→ Cette politique est renforcée sur plusieurs domaines en écho aux nouvelles attentes des populations :

- L'offre sportive, de plein air (dont hébergement de plein air,...) et d'activités en lien avec la nature (maison de la nature, sites écologiques, ...)
- L'offre culturelle
- L'offre d'itinéraires cyclables et voies vertes
- La mise en valeur du patrimoine bâti
- Les liens avec le pôle thermal/bien-être et touristique de Mondorff les Bains (au Luxembourg) pour valoriser des parcours/séjours touristiques dans le territoire

→ Il est aussi nécessaire de soutenir la qualité de l'offre hôtelière et l'accueil de groupe, ainsi que le tourisme d'affaires à travers le binôme « hôtellerie - espaces de séminaire / réunion / travail ... »

### 3.4.1 Economiser l'énergie et valoriser les savoir-faire et activités en lien avec l'énergie et l'économie circulaire

#### Développer les économies d'énergies

- Lutte contre la précarité énergétique
- Actions de rénovation et renouvellement urbains (copropriétés dégradées ou en situation de difficultés, OPAH-RU,...)
- Faciliter les évolutions bâtementaires liées à la rénovation énergétique et au bioclimatisme, sous réserve des exigences architecturales dans les secteurs patrimoniaux protégés
- Promouvoir les modes constructifs favorables à la sobriété énergétique (bioclimatisme,...) et les boucles locales d'énergies (réseau de chaleur, etc.)

#### Favoriser le développement des Eco-systèmes d'entreprises autour de l'énergie et de l'économie circulaire

- Valoriser le rôle moteur économique et de savoir-faire de la centrale nucléaire de Cattenom, et les activités positionnées sur l'innovation et l'économie circulaire industrielles (CAVF,...)
- Faciliter le développement de l'artisanat de l'éco-construction, des activités notamment de services et du numérique en lien avec la gestion de la donnée, environnementale et de l'énergie (exemple : Projet ECODEV en CCPHVA)

## 3.4.2 Renforcer la capacité de production d'énergie renouvelable, le mix énergétique décarboné

### Déployer le secteur de production solaire et photovoltaïque

- **Photovoltaïque à privilégier sur le bâti et dans les espaces déjà artificialisés (parkings, délaissés d'infrastructures et interstices urbains, ombrières...), dont des friches urbaines y compris dans une logique de valorisation énergétique qui favorise l'entretien de sites non ou peu bâtis**
- **Prendre en compte l'intérêt de l'agrivoltaïsme**
- **En espaces agricoles ou naturels (hors agrivoltaïsme) orienter les fermes photovoltaïques au sol :**
  - **sur les terres incultes et/ou présentant un intérêt pauvre pour l'agriculture, en poursuivant les objectifs du document cadre de la Chambre d'Agriculture (+ respect des normes fixées par décret pour ne pas générer de la consommation d'espace)**
  - **En dehors des réservoirs de biodiversité du SCoT (dont notamment les forêts)**
- **Mesure d'intégration paysagère et environnementale du photovoltaïque au sol**

### Favoriser la récupération d'énergie fatale et les réseaux e chaleurs

- **Energie de récupération : à favoriser en recherchant notamment les potentiels en secteurs d'agglomération dense (activités industrielles, station d'épuration,...)**
- **Favoriser les réseaux de chaleurs**

## 3.4.2 Renforcer la capacité de production d'énergie renouvelable, le mix énergétique décarboné

**Favoriser le petit éolien bien intégrer en parc d'activités**

**Gérer l'implantation du grand éolien en cohérence avec la gestion durable de ressources du territoire**

**Privilégier le développement du grand éolien:**

- **En dehors des réservoirs de biodiversité du SCoT, des zones humides avérées, des vignobles sous Appellation d'Origine Protégée (AOP)**
- **En évitant des implantations d'éoliennes trop proches des rebords de vallées et des points hauts qui créent un effet de « surplomb et de disproportion » atténuant la perception visuelle du relief (effet de tassement).**
- **En assurant une insertion paysagère de qualité vis-à-vis des zones de protection et points de vue sur les ensembles bâtis et monuments remarquables classés et inscrits, et de manière à ne pas accentuer la déqualification du paysage dans le secteurs soumis à de fortes covisibilités directes avec ces zones et points de vue**
- **En préservant des espaces de respiration entre les parcs éoliens et en recherchant une cohérence d'ensemble des axes de structuration des parcs éoliens**

**Filière bois-énergie**

**Méthanisation**

**Hydrogène vert**

- **Développer la valorisation responsable et durable d'espaces forestiers : bois d'oeuvre, filières bois-énergie, entretien, gestion du risque incendie...**
- **Méthanisation (responsable) en lien notamment avec les outils de production agricole, la post-exploitation de sites d'enfouissements des déchets existants**
- **Faciliter les projets de production d'hydrogènes verts**